

Nouveauté

Ref. IA-PROJ

Concevoir et piloter un projet d'Intelligence Artificielle (IA)

2 jours (14 heures)

Initiation

Présentiel ou classe à distance

à partir de

1750 € HT par personne (TVA en vigueur)

 Repas inclus en présentiel

Contenu mis à jour le 25/09/2026. Document téléchargé le 08/10/2026.

Objectifs

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Identifier les derniers développements et les particularités des projets d'Intelligence Artificielle (IA)
- Mettre en place le cadrage opérationnel, budgétaire et légal des projets d'IA
- Décrire le cadre organisationnel offert par l'ISO 42001.

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

À qui s'adresse cette formation ?

Chefs de projets, managers de produits d'Intelligence Artificielle (IA), ingénieurs IA, ingénieurs MLOps, Data Scientists, Data Analysts, développeurs IA, architectes Data et experts métier.

Prérequis

Avoir une expérience dans la gestion de projets et des connaissances générales sur l'Intelligence Artificielle (IA) et/ou le Machine Learning.

Programme

1 Pendant votre formation

Concevoir et piloter un projet d'Intelligence Artificielle (IA)

Jour 1 – Matin

Etat de l'art des technologies et des usages de l'Intelligence Artificielle (IA)

- Définitions et typologies de l'IA : IA prédictive, IA Générative, agents autonomes
- Evolution récente : des LLM (GPT, Llama, Mistral) aux architectures multi-agents
- Panorama des usages par secteur (santé, industrie, services, retail)
- Tendances : IA agentique, RAG (Retrieval-Augmented Generation), edge AI, IA frugale
- Acteurs clés : éditeurs, Cloud providers, Open Source, ESN, startups
- Particularité des projets IA

Exemples de travaux pratiques (à titre indicatif)

- *Cadrage stratégique :*
 - *Présentation du contexte du cas pratique*
 - *Identifier le type d'IA pertinent (agent conversationnel avec RAG pour répondre à partir de la base de connaissances produits et réglementaires)*
 - *Définir les premiers indicateurs de succès (taux de résolution sans humain, délai de réponse, conformité...)*
 - *Lister les risques initiaux (confidentialité des données santé, hallucination du modèle, acceptation par les conseillers...)*

Jour 1 – Après-midi

Périmètre, ressources, coûts, et délais

- Définition du périmètre fonctionnel et technique d'un projet IA
- Différence entre POC, MVP et industrialisation
- Estimation des ressources : compétences (Data Scientist, ingénieur IA, MLOps, expert métier, juriste), infrastructure (Cloud, GPU, API)
- Modèles de coûts : coûts de développement, d'inférence, de fine-tuning, de maintenance
- Planification : phases d'exploration, développement, test, déploiement, itérations

Exemples de travaux pratiques (à titre indicatif)

- *Cadrage opérationnel et budgétaire :*
 - *Définir le périmètre du MVP*
 - *Identifier les ressources nécessaires : chef de projet IA, Data Engineer, développeur IA (LLM), expert métier (service client), juriste RGPD / AI Act*
 - *Estimer les coûts sur 3 mois : Cloud (API ou modèle Open Source hébergé), base vectorielle, ingestion de données*
 - *Etablir un planning avec jalons : cadrage > preuve de concept > pilote réel > test avec 10 agents > évaluation*

Jour 2 – Matin

Cadre réglementaire et éthique (AI Act, RGPD)

- RGPD
 - Licéité du traitement
 - Données personnelles et données sensibles (santé)
 - Droit d'opposition
 - Obligation d'information
 - Sous-traitance
- AI Act
 - Classification des systèmes d'IA (risque inacceptable, élevé, limité, minime)
 - Obligations pour les systèmes à haut risque
 - Cas des agents conversationnels
- Interactions RGPD / AI Act
 - Double conformité
- Ethique
 - Explicabilité
 - Transparence
 - Supervision humaine
 - Non-discrimination
- Documentation obligatoire
 - Registre des traitements
 - Analyse d'impact (AIPD)
 - Documentation technique pour l'AI Act

Exemples de travaux pratiques (à titre indicatif)

- Analyse de conformité :
 - A partir du cas fil rouge, déterminer le niveau de risque selon l'AI Act

Jour 2 – Après-midi

Une approche par les risques des projets d'IA avec l'ISO 42001

- Introduction à l'ISO/IEC 42001 (système de management de l'IA) : objectifs, structure
- Démarche par les risques : identification, évaluation, traitement, monitoring
- Articulation avec l'AI Act : la norme comme framework de conformité
- Mise en place d'un registre des risques spécifique à l'IA
- Rôles et responsabilités : responsable IA, comité d'éthique, auditeurs internes
- Indicateurs de risque et de performance (KPI de sécurité, équité, robustesse)

Exemples de travaux pratiques (à titre indicatif)

- Construction d'un registre des risques et plan d'action :
 - A partir du cas fil rouge, identifier et qualifier les risques du projet

Financement

Plusieurs dispositifs de financement sont accessibles via les OPCO (Opérateurs de Compétences), organismes agréés par le ministère du Travail dont le rôle est d'accompagner, collecter et gérer les contributions des entreprises au titre du financement de la formation professionnelle.

Pour plus d'information, une équipe de gestionnaires SKOLAE Formation spécialisée vous accompagne dans le choix de vos formations et la gestion administrative.

Nous contacter pour en savoir plus →

Modalités pédagogiques

Formation délivrée en présentiel ou distanciel* (blended-learning, e-learning, classe virtuelle, présentiel à distance).

Le formateur alterne entre méthode** démonstrative, interrogative et active (via des travaux pratiques et/ou des mises en situation).

Variables suivant les formations, les moyens pédagogiques mis en oeuvre sont :

- Ordinateurs Mac ou PC (sauf pour certains cours de l'offre Management), connexion internet fibre, tableau blanc ou paperboard, vidéoprojecteur ou écran tactile interactif (pour le distanciel)
- Environnements de formation installés sur les postes de travail ou en ligne
- Supports de cours et exercices

En cas de formation intra sur site externe à M2i, le client s'assure et s'engage également à avoir toutes les ressources matérielles pédagogiques nécessaires (équipements informatiques...) au bon déroulement de l'action de formation visée conformément aux prérequis indiqués dans le programme de formation communiqué.

* nous consulter pour la faisabilité en distanciel

** ratio variable selon le cours suivi

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Détails de la session

Du 5 octobre 2027 au 6 octobre 2027 (2 jours / 14 heures)

À distance

Du 5 octobre 2027 au 6 octobre 2027 **À distance**

- 5 octobre 2027 9h00 – 16h30
- 6 octobre 2027 9h00 – 16h30